

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis municipal N° 14
concernant le financement de la construction d'un mur de soutènement en limites nord et est d'une parcelle
cédée à la commune d'Echallens, destinée à une extension du cimetière

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission désignée pour étudier le préavis municipal N° 14 était composée de Messieurs Stéfano Bottali, Michel Arm ainsi que du soussigné. Madame Françoise Imfeld suppléante n'a pas eu à fonctionner. Monsieur Jean-Marc Decrauzat, municipal nous a rejoints lors de notre première séance afin de répondre aux questions de la commission. MM Henri Zbinden du STI, Dominique Mivelaz responsable de l'espace vert, Henri Pollien de la Police administrative, sécurité et informatique nous ont également renseignés et nous les en remercions.

Une visite sur place le lundi 13 septembre a permis à la commission de se rendre compte de la nature des travaux et de voir ce site d'une autre manière de ce dont on a l'habitude de voir. A ce jour, le cimetière a 27 urnes dans le Columbarium et 502 tombes (à la ligne, cinéraires, concessions. Environ 25 décès y sont enregistrés chaque année (moyenne des six dernières années). Il y a trois ans une désaffectation partielle (~100 tombes) a été faite (s'effectue tous les trente ans).

La surface de 776 m² supplémentaire est une surface non négligeable et qui doit bien entendu être aménagée pour se rapprocher au côté nord au moyen des deux murs de soutènement avec clôture au vu de la différence de hauteur entre la partie sud et la partie nord (déclivité d'env. 3m) et d'une barrière et haie côté est pour permettre la délimitation des parcelles. Les trois sapins existants sur la parcelle reçue sont conservés.

Pour ce qui est de la barrière, elle sera en grillage avec poteaux métallique et une haie de conifères qui sera plantée tout au long de cette dernière. Quant au mur le prix au mètre nous a paru élevé. Les soumissions nous ont été montrées et nous n'avons pu que constater le prix proposé dans la partie coût des travaux du préavis n° 14. Les coupes du plan annexé au préavis municipal (Cimetière mur nord à l'échelle 1:100 pour la partie coupe) montrent effectivement le genre de mur qui doit être construit : hauteur de 3 mètres (2m hors sol), d'une semelle de deux mètres et d'une épaisseur de 20 à 25 cm. La structure extérieure du mur sera de type PREWI n° 101 (surface structurée).

Il est juste que ces travaux doivent être effectués en même temps que les travaux des aménagements extérieurs du quartier « Sur Roche » des bâtiments 1 et 4. Les terres devant être déplacées en même temps (sans frais pour la Commune).

Concernant le mur existant d'une longueur d'environ 20 mètres, présentant des imperfections (chapitre 7 du préavis), la question a été posée à Monsieur le Municipal. Il nous a informés qu'il était trop tôt pour englober les éventuels coûts de réfection étant donné que la parcelle attenante est en cours de changement de propriétaire et que des sondages/études devront encore être effectués. Les coûts engendrés, la manière de faire, les accès possibles devront être vus avec le nouveau propriétaire.

Au vu de ce qui précède, la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux de bien vouloir voter les

conclusions

suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens,


- **vu** le préavis N° 14 du 30 août 2010 ;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux envisagés ;
2. **de lui accorder** le crédit nécessaire à hauteur de Fr. 125'000.-, montant qui sera prélevé sur les liquidités courantes ;
3. **d'amortir** cet investissement sur une durée de 30 ans, par le compte n° 230.3311.0.

Au nom de la Commission

Le rapporteur :


Denis Givel